RCS : COMPIEGNE
Code greffe : 6002

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de COMPIEGNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 00268
Numéro SIREN : 827 966 904
Nom ou dénomination : AB-FLOOR

Ce dépôt a été enregistré le 25/07/2022 sous le numéro de dépôt 4266

(1) **BILAN - ACTIF**

DGFiP N° 2050 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL AB-FLOOR — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise : 18 Rue Neuve 60400 CRISOLLES — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 8 2 7 9 6 6 9 0 4 0 0 0 2 7 — Néant ☐ *

PRODELIE 25 JUIL. 2022 4266

Exercice N clos le, 31/12/2021

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Net 3
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	2 115	AG	2 115	
	Fonds commercial (1)	AH	379 351	AI		379 351
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	375 000	AK		375 000
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	36 377	AS	26 796	9 581
	Autres immobilisations corporelles	AT	83 220	AU	26 993	56 227
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières*	BH	9 320	BI		9 320
	TOTAL (II)	BJ	885 384	BK	55 904	829 479
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT	300 511	BU		300 511
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	2 500	BW		2 500
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	8 433	BY	1 492	6 941
	Autres créances (3)	BZ	101 559	CA		101 559
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	778 459	CG		778 459
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	13 972	CI		13 972
	TOTAL (III)	CJ	1 205 436	CK	1 492	1 203 944
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN	1 983			1 983
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	2 092 804	1A	57 397	2 035 407

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'un an CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition** DGFiP N° 2051 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL AB-FLOOR — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 632 500)	DA	632 500
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	76 121
	~~Ecarts de réévaluation (2)*~~ (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	21 455
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	307 668
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	224 469
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	1 262 214
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	1 983
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	1 983
DETTES (4)	~~Emprunts obligataires convertibles~~	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	27 115
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	244 884
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	28 427
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	418 710
	Dettes fiscales et sociales	DY	47 417
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	4 655
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	771 209
	Ecarts de conversion passif* **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	2 035 407

RENVOIS

(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	Dont — Ecart de réévaluation libre	1D	
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus–values à long terme *	EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	728 076
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(3) **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)** DGFiP N° 2052 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL AB-FLOOR — Néant ☐ *

			Exercice N					
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	1 469 511	FB	672 919	FC	2 142 430	
	Production vendue biens *	FD		FE		FF		
	Production vendue services *	FG		FH		FI		
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	1 469 511	FK	672 919	FL	2 142 430	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	9 311	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	15 353	
	Autres produits (1) (11)					FQ	137	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	2 167 232	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	1 291 988	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(69 218)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	6 331	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	403 349	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	6 046	
	Salaires et traitements*					FY	182 699	
	Charges sociales (10)					FZ	20 639	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations — – dotations aux amortissements*					GA	16 881	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations — – dotations aux provisions*					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	1	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	1 858 719	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	308 512	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* **(III)**					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* **(IV)**					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN	23	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	23	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	1 983	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	4 206	
	Différences négatives de change					GS	259	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	6 450	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(6 426)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	302 086	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

4 **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)**

DGFiP N° 2053 2022

Désignation de l'entreprise SARL AB-FLOOR — Néant ☐ *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	1 231
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	1 231
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	1 467
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	1 467
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(235)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	**(IX)**	HJ	
Impôts sur les bénéfices *	**(X)**	HK	77 382
	TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL	2 168 488
	TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	HM	1 944 018
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	224 469

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci–dessous)	1G	
(3) Dont	– Crédit–bail mobilier *	HP	
	– Crédit–bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci–dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	2 790
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(9)	Dont transferts de charges	A1	8 216
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG–CRDS) A5		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6		obligatoires A9
	Dont cotisations facultatives Madelin A7		Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 467	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		1 231

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

Cegid Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(5) **IMMOBILISATIONS**

DGFiP N° 2054 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL AB-FLOOR — Néant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A IMMOBILISATIONS			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II	KD	731 466	KE		KF	25 000	
CORPORELLES	Terrains	KG		KH		KI		
	Constructions — Sur sol propre — Dont Composants L9	KJ		KK		KL		
	Constructions — Sur sol d'autrui — Dont Composants M1	KM		KN		KO		
	Constructions — Installations générales, agencements et aménagements des constructions * — Dont Composants M2	KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels — Dont Composants M3	KS	30 077	KT		KU	6 300	
	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers *	KV	3 823	KW		KX	2 500	
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport*	KY	55 077	KZ		LA	15 453	
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique	LB	7 398	LC		LD	1 471	
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *	LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours	LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes	LK		LL		LM		
	TOTAL III	LN	96 377	LO		LP	25 724	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M		8T		
	Autres participations	8U		8V		8W		
	Autres titres immobilisés	1P		1R		1S		
	Prêts et autres immobilisations financières	1T	9 320	1U		1V		
	TOTAL IV	LQ	9 320	LR		LS		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG	837 163	ØH		ØJ	50 724	

CADRE B IMMOBILISATIONS			Diminutions: par virement de poste à poste 1		Diminutions: par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence — Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II		IO		LV		LW	756 466	1X	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC	
	Constructions	Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF	
	Constructions	Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK	36 377	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers	IU		MM		MN	6 323	MO	
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport	IV		MP		MQ	70 531	MR	
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	2 504	MT	6 365	MU	
	Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III		IY		NG	2 504	NH	119 598	NI	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations		IØ		ØX		ØY		ØZ	
	Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	9 320	2G	
	TOTAL IV		I3		NJ		NK	9 320	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		ØK	2 504	ØL	885 384	ØM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

2022
DGFiP N° 2054 *bis*

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 31/12/2021

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL AB-FLOOR

Néant [X] *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
			Au cours de l'exercice			
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)	Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 —	FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 —	FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	–
3 —	FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(6) **AMORTISSEMENTS** DGFiP N° 2055 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL AB-FLOOR — Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	2 115	PF		PG		PH	2 115
TOTAL I		RK	2 115	RM		RN		RO	2 115
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	21 469	QA	5 326	QB		QC	26 796
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales., agencements, aménagements divers	QD	3 107	QE	516	QF		QG	3 623
	Matériel de transport	QH	7 961	QI	10 537	QJ		QK	18 499
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	6 873	QM	500	QN	2 504	QO	4 870
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	39 411	QV	16 881	QW	2 504	QX	53 789
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	41 526	ØP	16 881	ØQ	2 504	ØR	55 904

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Ins. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participation **TOTAL III**		NL						NM						NO	
Total général (I+II+III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW		**Total général non ventilé (NS+NT+NU)**	NY		**Total général non ventilé (NW-NY)**	NZ								

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(7) **PROVISIONS INSCRITES AU BILAN** DGFiP N° 2056 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL AB-FLOOR — Néant ☐ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A–II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
Provisions pour risques et charges	**TOTAL I**	3Z		TS		TT		TU	
	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U	1 983	4V		4W	1 983
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV	1 983	TW		TX	1 983
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations – incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	sur immobilisations – corporelles	6E		6F		6G		6H	
	sur immobilisations – titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
	sur immobilisations – titres de participation	9U		9V		9W		9X	
	sur immobilisations – autres immobilisations financières (1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N	7 137	6P		6R	7 137	6S	
	Sur comptes clients	6T	1 492	6U		6V		6W	1 492
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	8 629	TY		TZ	7 137	UA	1 492
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	8 629	UB	1 983	UC	7 137	UD	3 476
	Dont dotations et reprises – d'exploitation			UE		UF	7 137		
	Dont dotations et reprises – financières			UG	1 983	UH			
	Dont dotations et reprises – exceptionnelles			UJ		UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39–1–5° du C.G.I — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFiP N° 2057 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL AB-FLOOR — Néant ☐ *

CADRE A — ÉTAT DES CRÉANCES

			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	9 320	UV		UW	9 320
DE L'ACTIF CIRCULANT	~~Clients douteux ou litigieux~~	VA	1 878		1 878		
	Autres créances clients	UX	6 554		6 554		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM	32 026		32 026		
	Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	69 533		69 533		
	Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	Etat et autres collectivités publiques — Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR					
	Charges constatées d'avance	VS	13 972		13 972		
	TOTAUX	VT	133 284	VU	123 964	VV	9 320
RENVOIS	(1) Montant des — Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	(1) Montant des — Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B — ÉTAT DES DETTES

			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG				
	à plus d'1 an à l'origine	VH	27 115	12 409	14 705	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	418 710	418 710		
Personnel et comptes rattachés		8C	11 402	11 402		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	32 221	32 221		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	2 772	2 772		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	1 021	1 021		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI	244 884	244 884		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	4 655	4 655		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	742 782	VZ 728 076	14 705	
RENVOIS (1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	109 253
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	12 218			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

COMPTES ANNUELS 2021

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL AB-FLOOR

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2021, dont le total est de 2 035 408 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 224 469 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.
Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.
Ces comptes annuels ont été arrêtés le 09/05/2022 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2021 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par le règlement n°2017-03 du 3 novembre 2017.
Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.
Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.
* Matériel et outillage industriels : 3 à 7 ans
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 3 ans
* Matériel de transport : 4 à 5 ans
* Matériel informatique : 3 à 5 ans
* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Règles et méthodes comptables

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Opérations en devises

Lors d'acquisition d'actif en monnaie étrangère, le taux de conversion utilisé est le taux de change à la date d'entrée ou, le cas échéant, celui de la couverture si celle-ci a été prise avant l'opération. Les frais engagés pour mettre en place les couvertures sont également intégrés au coût d'acquisition.
Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en écart de conversion.
Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires.

Conséquences de l'événement Covid-19

Les états financiers de l'entité ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité. A la date d'arrêté des comptes des états financiers de l'entité, la direction de l'entité n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Notes sur le bilan - Détail des produits & charges

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	379 351			379 351
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	352 115	25 000		377 115
Immobilisations incorporelles	**731 466**	**25 000**		**756 466**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	30 078	6 300		36 378
- Installations générales, agencements aménagements divers	3 824	2 500		6 324
- Matériel de transport	55 078	15 453		70 531
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	7 398	1 471	2 504	6 366
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**96 378**	**25 725**	**2 504**	**119 598**
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	9 320			9 320
Immobilisations financières	**9 320**			**9 320**
ACTIF IMMOBILISE	**837 164**	**50 725**	**2 504**	**885 384**

Notes sur le bilan - Détail des produits & charges

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	25 000	25 725		50 725
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	**25 000**	**25 725**		**50 725**
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		2 504		2 504
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		**2 504**		**2 504**

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2021
Éléments achetés	
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	379 351
Total	**379 351**

Notes sur le bilan - Détail des produits & charges

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 115			2 115
Immobilisations incorporelles	**2 115**			**2 115**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	21 470	5 327		26 797
- Installations générales, agencements aménagements divers	3 107	516		3 623
- Matériel de transport	7 961	10 538		18 499
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	6 874	501	2 504	4 870
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	**39 412**	**16 882**	**2 504**	**53 790**
ACTIF IMMOBILISE	**41 527**	**16 882**	**2 504**	**55 905**

Notes sur le bilan - Détail des produits & charges

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 133 285 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	9 320		9 320
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	8 434	8 434	
Autres	101 559	101 559	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	13 972	13 972	
Total	**133 285**	**123 965**	**9 320**

Prêts accordés en cours d'exercice
Prêts récupérés en cours d'exercice

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 632 500,00 euros décomposé en 63 250 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

Notes sur le bilan - Détail des produits & charges

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change		1 984			1 984
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total		**1 984**			**1 984**

Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :

Exploitation	
Financières	1 984
Exceptionnelles	

Notes sur le bilan - Détail des produits & charges

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 742 782 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	27 115	12 410	14 705	
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	418 710	418 710		
Dettes fiscales et sociales	47 417	47 417		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	249 539	249 539		
Produits constatés d'avance				
Total	**742 782**	**728 077**	**14 705**	

Emprunts souscrits en cours d'exercice	
Emprunts remboursés sur l'exercice	12 219
Comptes courants des associés	244 884

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 109 254 euros.

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	29 762
Int.courus s/emp.aup.etablt.crédit	55
Associés - intérêts courus	3 831
Dettes provis. pr congés à payer	5 602
Charges sociales s/congés à payer	1 716
Charges sociales - charges à payer	24 406
Etat - autres charges à payer	948
Clients - RRR à accorder	715
Total	**67 035**

Notes sur le bilan - Détail des produits & charges

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d avance	13 972		
Total	**13 972**		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services			
Ventes de marchandises	1 469 512	672 919	2 142 431
Produits des activités annexes			
TOTAL	**1 469 512**	**672 919**	**2 142 431**

Charges et produits d'exploitation et financiers

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

Montant compris dans les charges financières : 2 790 euros

« AB - FLOOR »

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
Au Capital de : 632 500 €

Siège social : 18 Rue Neuve
60400 CRISOLLES

827 966 904 R.C.S. COMPIEGNE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2022

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Exercice : 31 Décembre 2021

L'Assemblée générale, statuant sur l'emploi des bénéfices de l'exercice, s'élevant à 224 469 €, décide de les affecter comme suit :

- Bénéfice de l'exercice	224 469 €
- A la réserve légale 5 %	11 224 €
- Aux associés, un dividende de	100 000 €
- A la réserve facultative, le solde	113 245 €

Ce dividende sera mis en paiement au siège social à compter du 1er Juillet 2022.

Sur le plan fiscal :

- Le dividende revenant aux associés, personnes physiques, est ainsi fixé à 30 237,15 €, soit 1,58 € par part.

Sur le plan fiscal, ce dividende perçu par les personnes physiques est soumis à un prélèvement forfaitaire unique - PFU, au taux forfaitaire de 12,8 %, auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,2 %, l'imposition selon le barème progressif de l'impôt sur le revenu restant néanmoins optionnelle.

- le solde au profit des personnes morales représente un montant total de 69 762,85 €, soit 1,58 € par part.

VK.

Pour se conformer aux dispositions de l'article 243 Bis du CGI, l'Assemblée générale précise que le montant des dividendes distribués au titre des TROIS exercices précédents s'établit comme suit :

EXERCICES	DISTRIBUTION GLOBALE	MONTANT ~~ELIGIBLE A~~ L'ABATTEMENT	MONTANT NON ~~ELIGIBLE A~~ L'ABATTEMENT
31.12.2018	-	-	-
31.12.2019	-	-	-
31.12.2020	100 000,00 €	30 237,15 €	69 762,85 €

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

« AB - FLOOR »

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
Au Capital de : 632 500 €

Siège social : 18 Rue Neuve
60400 CRISOLLES

827 966 904 R.C.S. COMPIEGNE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2022

Exercice : 31 Décembre 2021

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX
Le 30 Juin
A 16 heures,

Les Associés de la Société « AB-FLOOR », Société à Responsabilité Limitée, au Capital de 632 500 € divisé en 63 250 parts de 10 € chacune, dont le siège est à CRISOLLES (60400) – 18 Rue Neuve, se sont réunis au siège social sur la convocation qui leur a été faite par la gérance.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, statuant sur l'emploi des bénéfices de l'exercice, s'élevant à 224 469 €, décide de les affecter comme suit :

- Bénéfice de l'exercice 224 469 €
- A la réserve légale 5 % 11 224 €
- Aux associés, un dividende de 100 000 €

- A la réserve facultative, le solde 113 245 €

Ce dividende sera mis en paiement au siège social à compter du 1er Juillet 2022.

VK.

Sur le plan fiscal :

- Le dividende revenant aux associés, personnes physiques, est ainsi fixé à 30 237,15 €, soit 1,58 € par part.

Sur le plan fiscal, ce dividende perçu par les personnes physiques est soumis à un prélèvement forfaitaire unique - PFU, au taux forfaitaire de 12,8 %, auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,2 %, l'imposition selon le barème progressif de l'impôt sur le revenu restant néanmoins optionnelle.

- le solde au profit des personnes morales représente un montant total de 69 762,85 €, soit 1,58 € par part.

Pour se conformer aux dispositions de l'article 243 Bis du CGI, l'Assemblée générale précise que le montant des dividendes distribués au titre des TROIS exercices précédents s'établit comme suit :

EXERCICES	DISTRIBUTION GLOBALE	MONTANT ELIGIBLE A L'ABATTEMENT	MONTANT NON ELIGIBLE A L'ABATTEMENT
31.12.2018	-	-	-
31.12.2019	-	-	-
31.12.2020	100 000,00 €	30 237,15 €	69 762,85 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME